

LPE : à un mois de l'échéance, DG et DR réfléchissent encore !

Nos questions écrites au CSE et les réponses reçues

1- Les nouveaux entretiens d'inscription : les volumes de DPA les plus importants vont reposer sur les ressources les moins nombreuses (les collègues en modalité SUI) Comment vous semble-t-il réaliste et réalisable pour ces collègues d'assurer les DPA, et de mettre en place les parcours et l'ODS SUI ?

2- Les nouveaux entretiens d'inscription pour les XP MSA : les solutions We Plan et organisationnelles pour les agences semblent très complexes à mettre en place. un exemple pour les MSA modèle 2 : les collègues qui ont des PTF très volumineux vont avoir une charge de DPA incompatible avec le travail sur les parcours, avez-vous anticipé cette situation ?

3- Les nouveaux entretiens d'inscription pour les XP MSA : les solutions We Plan et organisationnelles pour les agences semblent très complexes à mettre en place. un exemple pour les MSA modèle 1 : On demande aux conseillers en EDO de continuer à saisir des entretiens ESI...Comment porter et comprendre le sens ?

4- LUA : autant Cap emploi a été pris en compte dans le script d'inscription par la DSI, autant LUA n'y figure pas. Une solution semble proposée sur une partie du territoire (créer une activité DPA LUA). Va-t-elle être diffusée à tous ?

5- Après le lancement du Marché Agil'cadres : qui réalise le DPA des DE Cadres diagnostiqué SUIVI ? L'agence d'inscription ? L'agence en charge de la modalité SUIVI CADRES ?

Réponses:

Plusieurs hypothèses sont à l'étude (niveau nationale pour Q4-Q5, régional & national pour Q2-Q3), Q1: suivi et ajustement orga locale si nécessaire !



LES ECHOS DU CSE DU 28 novembre 2024

Prestation Agil'Cadres Information en vue d'une consultation

Objectif affiché : accompagnement des cadres vers le marché de l'emploi et optimisation des chances de réussite.

Modalités : externalisation d'une partie de l'accompagnement des cadres. Parcours de 9 mois dont 1 mois de préparation.

Impact : en Occitanie 30 ETPT pourraient être redéployés sur d'autres accompagnements.

Publics cibles des accompagnements Cadres :

APEC : cadre sénior à partir de 45 ans, jeune diplômé QPV, DELD, DEBOE

Agil'Cadres : cadre avec un projet professionnel défini et sans frein périphérique

FT : cadre avec freins périphériques à lever et/ou projet professionnel à définir

Situation actuelle en Occitanie :

Concentration des cadres sur Toulouse, Montpellier, Nîmes et dans une moindre proportion, sur les Pyrénées Orientales.

41700 cadres en catégorie A et B dont 25500 accompagnés par FT, 30 portefeuilles en modalité guidé, 56% des cadres autonomes dans leur recherche d'emploi.

Calendrier : démarrage de la prestation prévue entre mi-mai et juin 2025.

La **CFE CGC** demande que les agents devant changer de typologie de portefeuille dans le cadre du redéploiement puissent avoir leur choix pris en compte.

La **CFE CGC** rappelle qu'externaliser le suivi des Cadres les plus proches de l'emploi est contre-productif quand on veut développer notre part de marché auprès des recruteurs.

Retrouvez nos informations sur:

www.cfecgcmdeoccit.canalblog.com et www.cfecgc-metiersdelemploi.fr



Projet Avenir Pro Information

Objectif du dispositif : accompagner au mieux les jeunes en difficulté et anticiper les réorientations nécessaires.

Public cible : des jeunes en dernière année de CAP ou Bac Pro.

Modalités : ateliers organisés et animés par des conseillers FT, financement à 95% par le FSE.

Evolutions :

- Le nombre d'ateliers est réduit de 8 à 4, à partir de cette année scolaire
- Reconduction des interventions auprès des 21 lycées déjà engagés
- Elargissement à partir de janvier 2025, 36 nouveaux lycées à accompagner en lien avec le rectorat, dans le cadre des moyens actuels déjà déployés
- A partir de septembre 2025 : 35 nouveaux lycées à accompagner avec les MLJ, en visant 50% des lycées accompagnées par FT et 50% MLJ.

RH



- **Sortie anticipée le 24 décembre et le 31 décembre 2024** (2h créditée automatiquement).
NB : il sera nécessaire d'**effectuer 4 badgeages** pour pouvoir bénéficier de ce crédit. Il est à noter que les agents ayant ces 4 badgeages auront le bénéfice du ticket restaurant pour ce jour-là.
- **La projection d'effectif payés en ETP CDI au 31/12/24** est de + 33 postes. Il faudra donc le rapprocher du plafond d'emploi qui nous sera communiqué en 2025.

ASC

Dettes agents 2022- 2023 : 6478 €

Décision du CSE (vote unanime) : apurement pour les personnes parties en retraite, licenciées, démissionnaires et en invalidité, avec un plafond de 40 € max ; pour les présents, maintien intégral de la dette, pour les CDD partis, maintien de la dette (vote majoritaire)

Pour 2024 à date, les dettes agents sont de 37922 €.

Dorénavant ,en cas de dette en cours, l'accès sera bloqué pour la dotation Agents, les linéaires, la billetterie, les colonies et les voyages jusqu'à apurement de la dette par l'agent.

